



**CAP GOLF**  
LOISIRS / SPORT / DÉTENTE

*Lieu unique sur la Presqu'île*

## **ECOLE DE GOLF - CAP FERRET**

**Saison 2018 / 2019**

**Dossier d'inscription aux activités sportives de l'Ecole de golf**

Ce dossier comprend :

### **Le règlement intérieur du club**

(Ecole de golf)

### **Tarifs des cotisations**

### **Le Bulletin d'adhésion**

à remplir obligatoirement (pour tous)

### **La fiche de renseignements**

à remplir obligatoirement (pour les nouveaux inscrits)

### **Horaires de l'Ecole de golf**

### **Le certificat médical de la FFG**

**Le Bulletin d'adhésion et la fiche de renseignement doivent être remis aux responsables de l'Ecole de golf, complétés et signés. (Merci)**

Merci de lire ce dossier attentivement, de remplir le bulletin d'adhésion et la fiche de renseignements, de faire remplir le Certificat Médical Obligatoire joint par votre médecin référent, de nous transmettre ce dossier au Golf du Cap Ferret.

Ce dossier (vierge) sera à votre disposition sur simple demande à l'accueil ou par email à [contact@capgolf.fr](mailto:contact@capgolf.fr)

Cordialement,  
Yves BLANCHARD  
Président du Golf

# Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur Généraliste a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition du public et de l'Ecole de Golf.

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce Règlement Intérieur est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du Golf du Cap Ferret s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par le Golf.

Le joueur et l'élève de l'Ecole de Golf se doivent de respecter scrupuleusement les règles de l'éthique, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction.

Le présent Règlement Intérieur est établi par Le Golf du Cap Ferret, qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment. Toute modification sera notifiée aux élèves et annoncée par voie d'affichage.

L'adhésion à l'Ecole de Golf du Cap Ferret donne accès pendant les cours à : 1 parcours de 9 trous pitch and putt : 1 Practice d'entraînement. 1 Putting-Green. 1 Club-House. 1 machine à balle.

## 1 - INSTALLATIONS GOLFIQUES

### 1.1 - Parcours

Pour accéder aux parcours, tout joueur résidant en France doit être titulaire de la licence FFGolf, sauf s'il justifie d'un titre étranger ou équivalent.

**Un certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique du Golf doit être fourni pour participer aux compétitions officielles.**

En cas d'utilisation des installations golifiques après la fermeture de l'accueil, le bureau du Golf-Club décline toute responsabilité.

Ainsi, pour des règles de sécurité évidentes, l'accès aux parcours après la fermeture de l'accueil est interdit aux mineurs non accompagnés.

### 1.2 - Tour conventionnel

Le tour conventionnel consiste à jouer les 9 trous du terrain dans leur ordre numérique exact depuis l'aire de départ appropriée.

Les départs se font du départ n° 1. Il est interdit de partir d'un autre trou sauf autorisation du pro. De ce fait, le Golf-Club du Cap Ferret possédant 9 trous pitch and putt ; la priorité de jeu reste aux joueurs commençant au trou n°1.

Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs avec un sac par joueur. Le personnel du golf se réserve le droit en cas d'affluence de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

### 1.3 - Fermetures exceptionnelles

Tout ou partie du parcours peut être fermée.

Dans la mesure où la fermeture pourra être prévue à l'avance, les dates seront affichées à l'accueil du Club-House.

En cas de mauvaises conditions climatiques, de travaux (soufflage, sablage), de gelée ou phase de dégel, le parcours pourra être fermé.

#### **1.4 - Practice**

L'accès au practice est libre et gratuit pour tous les membres et élèves ayant **acquitté leur cotisation annuelle**. Les balles, les seaux, les tapis et les tees de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice.

Tout entraînement à l'extérieur des emplacements définis (tapis) est interdit. De même, l'entraînement au Drive est interdit sauf accord de la direction ou du pro.

Dans le souci de convivialité, aucun emplacement ne peut être réservé.

Les balles de practice sont interdites sur le parcours sauf dans le cadre d'un cours dispensé par un enseignant.

Le matériel de Golf mis à la disposition des cours de Golf ou de l'Ecole de golf reste l'entière propriété du golf du Cap Ferret.

Pour l'Ecole de Golf, le matériel est mis à disposition des élèves gratuitement.

## **2 – INSTALLATIONS GENERALES**

### **2.1 Club-house**

L'accès à l'accueil, au Club House actuel et au bar est autorisé à tous.

### **2.2 Objets de valeur**

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les lieux publics.

### **2.3 Parking**

Le parking n'est pas surveillé et le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction sur les véhicules. Il est donc recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures.

## **3 - COURS DISPENSES PAR UN PROFESSIONNEL**

**Préambule :** L'Ecole de Golf a pour objet la formation, l'enseignement, l'encadrement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes et les adultes.

Pour participer aux compétitions en équipes et porter les couleurs du Golf du Cap Ferret, il est obligatoire de faire partie de cette association.

### **3.1 Le Pro**

Le professionnel attaché au Golf Club du Cap Ferret est le seul habilité à « donner des cours ». Les cours dits « Sauvages » sont strictement interdits. En cas d'absence du professionnel, des moniteurs habilités remplaceront et assureront la continuité des cours pour les élèves de l'école de golf. Le suivi et la continuité étant préalablement codifiés par le professionnel suivant son plan d'action annuel pour l'école de Golf.

Les cours peuvent avoir lieu sur l'ensemble des installations.

Les réservations pour les cours particuliers avec le « Pro-Golf » se font à l'accueil du golf ou directement avec lui.

### **3.2 Tenue.**

Le golf étant un sport par « tradition » de nature et d'extérieur, il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant ait une tenue vestimentaire correcte et appropriée en fonction des conditions météorologiques.

### **3.3 Sportivité**

Les élèves participants à l'école de Golf doivent veillés à respecter scrupuleusement le règlement et l'éthique du Golf. Une correction de chaque instant leur est initiée. Aussi, c'est dans cet esprit sportif et golfique qu'il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant ne vienne pas à l'école de golf avec des jeux électroniques, baladeurs et autres objets ne correspondant pas à un état sportif en général.

### **3.4 Cotisation (important)**

Les adhérents est les élèves doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour **de leur paiement** ont accès à l'école de golf. Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription.

Le calendrier de l'Ecole de Golf étant calqué sur le calendrier scolaire et sauf cas exceptionnel, il n'y aura jamais d'Ecole de Golf pendant les vacances scolaires. Une année de cotisation est donc calculée de septembre à septembre.

### **3.5 Maladies**

Les enfants malades ne seront pas admis (maladies temporaires : grippe, rhume...).

### **3.6 Absence de l'école**

Les enfants ne doivent en aucun cas s'absenter de l'école de golf. Seuls les parents sont habilités à venir reprendre leurs enfants. Les horaires de l'Ecole de Golf étant affichés au tableau. Le Bureau et la direction ne pourraient-être tenus responsables des faits et gestes des enfants en dehors des horaires prévus. Il appartient aux parents de veiller à cet état de fait.

### **3.7 Responsabilité**

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur et des moniteurs, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer.

### **3.8 Manquement et dégradation**

Tout manquement aux règles ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion provisoire ou définitive.

### **3.9 Vaccins**

L'école de Golf se jouant en extérieur, les enfants doivent être vaccinés pour toutes les activités liées à ce sport de plein air.

## **Contacts Golf du Cap Ferret**

Domaine du Four Cidex 224 boîte 5

33950 Lege-Cap-Ferret

Tél : 05 57 70 49 92

[www.capgolf.fr](http://www.capgolf.fr)

[contact@capgolf.fr](mailto:contact@capgolf.fr)

Président : Yves BLANCHARD

Directeur général : Cédric BLANCHARD

Responsable école de Golf : John VENANT

## **Contact**

### **Ecole de Golf**

**Professeur : John VENANT 06 32 61 43 27**

# **TARIFS 2018 / 2019**

## **Cotisation annuelle et licence FFG**

Le dossier d'inscription devra être remis complet au golf au plus tard le samedi 29 septembre 2018, et accompagné de deux règlements (anciens et nouveaux élèves) :

- Règlement pour l'école de golf 2€ / mois, soit 24 € à l'année

- Licence de la FFG (OBLIGATOIRE) par chèque à l'ordre de SAS CAP GOLF encaissé en décembre 2018

## **TARIFS FIN 2018 / 2019**

**Jeune de 13 à 18 ans : 25 €**

**Enfant de moins de 13 ans : 18 €**

## BULLETIN D'ADHÉSION 2018 / 2019

Je soussigné(e), (parent ou tuteur légal)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

Désire faire adhérer au Golf du Cap Ferret dans le cadre de l'Ecole de Golf, mon enfant:

Nom:..... Prénom: .....

Je m'engage donc à payer ma cotisation annuelle correspondant à la somme de 24 € ainsi que la licence FFG en vigueur, et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur que j'accepte sans réserve.

Je me réserve le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant dans tout fichier à usage du golf conformément à la loi informatique et liberté 78-17 du 06 janvier 1978.

### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

**\*- rayer la mention inutile**

Je soussigné (père, mère, Tuteur légal, autre)\*.....

Tél. ....

**Autorise (n'autorise pas)\*** le(s) responsable du club à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident ainsi que de faire transporter mon enfant dans l'établissement hospitalier le plus proche.

**Autorise (n'autorise pas)\*** à monter dans le véhicule du club, d'un responsable du club ou d'un bénévole du club en vue de se rendre sur des manifestations liées au Golf du Cap Ferret.

**Autorise (n'autorise pas)\*** Le Golf du Cap Ferret à faire paraître les photos de mon enfants sur le site Internet. Photos qui peuvent aussi servir de base à des publications de marketing du golf. Et je cède gracieusement notre droit à l'image au golf-du Cap Ferret.

Fait à ....., le .....

**Signature de l'adhérent responsable\* et Signature de l'élève.**

*\* faire précéder la signature de la mention « vu le règlement intérieur et approuvé »*

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## RESPONSABLE LEGAL

Père:

Mère :

Tuteur :

Autres :

Nom :

Prénom :

Ville:

Tel. Portable

Adresse professionnelle

Tel. portable2

N° Sécurité Sociale

Personne à contacter en cas d'urgence

Souhaitez-vous vous  
Investir dans l'école  
de golf ?  
Si oui, sous quelle  
forme ?

Jouez-vous au golf ?

## ENFANT

Nom

enfant :

Prénom :

Adresse :

C.P:

Ville:

Tel. Personnel

Tel. Portable

Adresse Email 1

Date de naissance

# Horaires de l'Ecole de Golf 2018 / 2019

Les cours de l'Ecole de Golf sont calqués sur le calendrier scolaire 2018 / 2019.

Les cours de l'Ecole de golf seront dispensés le samedi de 10h30 à 12h30 en deux groupes (durée 1h00), groupes composés par le professeur de golf.

## CERTIFICAT MÉDICAL

De non-contre-indication à la pratique du golf.

Légalement, le certificat médical est obligatoire :

- pour tous les nouveaux licenciés FFGolf ;
- pour toute participation à une compétition comptant pour la gestion des index (individuel Stroke Play, individuel Stableford, individuel contre le par).

*Comment procéder pour faire enregistrer votre certificat médical ?*

- 1.** Faites remplir ce coupon «Certificat médical» par un médecin. Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat médical ou sa copie devra :
  - viser la pratique du Golf «en et hors compétitions»
  - dater de moins de 12 mois.
- 2.** Remettez-le rapidement au club qui a commandé votre licence.
- 3.** Conservez une copie de votre certificat médical. Vous pourrez consulter la validité de ce dernier sur le site Internet [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) au sein de votre portail licencié. Elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de votre prochaine compétition.



# CERTIFICAT MÉDICAL 2018 / 2019

Valable de septembre 2018 à septembre 2019

*De non-contre-indication à la pratique du golf*

- Pour tous les nouveaux licenciés FFGolf ;
- Pour toute participation à une compétition comptant pour l'index.

*Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :*

M. Mme Melle : .....

Licence N° ..... (renseigné par le golf)

Agé(e) de.....ans,

*Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du Golf en et hors compétition pour la période de septembre 2015 à septembre 2016.*

Date : le ..... Docteur : .....

CACHET DU MÉDECIN